



# Rapport d'orientations budgétaires 2022

Conseil municipal du 3 février

  
**Riorges**

LA VILLE NATURE

## Sommaire

Sommaire.....	1
Introduction .....	3
I - Le contexte général.....	3
L'environnement macro-économique.....	3
➤ La situation des finances publiques pour 2021.....	3
➤ Les finances locales en 2021.....	4
➤ Les finances communales en 2021.....	5
Le projet de loi de finances 2022.....	5
➤ Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques.....	5
➤ Les principales mesures du PLF 2022 impactant les collectivités locales .....	6
La réforme des indicateurs financiers.....	6
La DGF du bloc communal.....	6
La revalorisation forfaitaire des bases .....	6
Un effort en faveur de l'investissement.....	6
Les autres mesures.....	6
II - Commune de Riorges : l'analyse rétrospective et prospective.....	7
Synthèse des éléments de rétrospective .....	7
➤ Soldes intermédiaires de gestion : une progression des épargnes.....	7
➤ Une section de fonctionnement maîtrisée .....	8
Des dépenses et des recettes optimisées grâce aux dialogues de gestion et à l'optimisation de certaines recettes.....	8
Les dépenses de personnel ont été fortement contenues sur la période. ....	9
➤ Un volume d'investissement stable tout en poursuivant le désendettement.....	10
Les éléments de prospective 2021/2025 .....	11
➤ Les hypothèses retenues pour la période .....	11
➤ Les grands équilibres financiers 2021/2025 .....	12
Les soldes financiers : les soldes intermédiaires de gestion .....	12
L'effet ciseaux.....	12
➤ La dette.....	13
➤ La fiscalité.....	13
La réforme de la Taxe d'Habitation .....	13
➤ La section de fonctionnement .....	14

Les recettes.....	14
Les dépenses.....	14
➤ La section d'investissement .....	15
III - Les orientations budgétaires 2022.....	15
Le projet politique .....	15
CONFORTER LE BIEN VIVRE A RIORGES.....	15
Poursuivre le développement de la politique environnementale globale et renouveler les espaces.....	15
Maintien en état du patrimoine .....	16
Poursuivre une logique de développement durable en matière d'espaces publics et de mobilité.....	16
Concourir à la mixité sociale et urbaine, tout en garantissant un cadre de vie harmonieux et de qualité en intégrant les enjeux sectoriels (environnement, mobilité, habitat, économie...).	16
ETRE AU SERVICE DES HABITANTS, A TOUS LES AGES DE LA VIE.....	16
Renforcer l'offre d'animations et de services en direction des enfants et des jeunes .....	16
Affirmer une administration solidaire au service des habitants en renforçant l'existant et en développant l'offre en matière de santé .....	17
Scolaire et périscolaire .....	17
UNE VILLE RAYONNANTE ET ATTRACTIVE.....	17
Maintenir l'identité culturelle de la commune et favoriser la relation de proximité avec la population.....	17
Poursuivre l'animation de la cité .....	17
Préserver la relation avec les habitants .....	18
Les hypothèses retenues pour 2022.....	18
Les prévisions 2022 .....	18
➤ Les principales recettes de fonctionnement .....	18
➤ Les principales dépenses de fonctionnement .....	19
➤ Les grandes opérations d'investissement .....	19
➤ Les principales recettes d'investissement .....	20
Annexe 1 : Tableau de bord de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 .....	21
Annexe 2 : Le plan pluri annuel d'investissement.....	23
Annexe 3 : les ressources humaines .....	25

# Introduction

---

**Le débat d'orientation budgétaire** est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les débats sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune avant le vote du budget primitif.

**Le rapport d'orientation budgétaire** : L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 visant à améliorer la transparence financière des collectivités a modifié le Code général des collectivités territoriales. Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport fait l'objet d'un débat, d'une publication et d'une transmission à la préfecture.

## I - Le contexte général

---

### L'environnement macro-économique

#### ➤ La situation des finances publiques pour 2021

Les contraintes sanitaires ont pénalisé l'économie française jusqu'au début du printemps, mais celle-ci s'est bien redressée par la suite. Selon l'INSEE, le niveau d'avant la crise serait retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021 le PIB progresserait de plus de 6% selon les projections de la Banque de France. Néanmoins de nombreux secteurs font face à des problèmes d'approvisionnement et de main d'œuvre, éléments qui risquent de freiner la dynamique de la reprise. Après un rebond exceptionnellement fort sur les trois premiers trimestres de 2021, l'activité économique en France progresserait à un rythme plus modéré fin 2021 et début 2022. Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré.

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.  
Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

### ➤ Les finances locales en 2021

En 2021, **les dépenses de fonctionnement** progresseraient de 2% soit un point de plus que l'objectif de l'état. **Les dépenses de personnel** enregistreraient une hausse de 1.5%. **Les dépenses d'intervention** progresseraient de 2.5%, essentiellement à cause **des dépenses d'action sociale**. **Les subventions versées et les contingents**, augmenteraient de 3% en lien avec l'inflation mais aussi avec la reprise de certaines aides comme celles accordées aux associations pénalisées par les confinements. **Les charges à caractère général** progresseraient de 1.3%. Par rapport à 2019, mais de 4.3% par rapport à 2020. Ces dépenses ont été les plus affectées par la diminution d'activité des services locaux. Elles reprendraient un rythme plus traditionnel en 2021 accentué par une reprise de l'inflation. Les intérêts de la dette poursuivraient leur baisse avec une évolution de - 5,2 %, ils ne représenteraient plus que 1,8 % des dépenses courantes.

En 2021, **les recettes de fonctionnement** progresseraient de 3.3%. Elles ne subissent plus de changement de périmètre mais leur structure est bouleversée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme des impôts de production. Ces deux réformes entraînent des transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités locales mais également des transferts entre fiscalité et dotations de l'État. **Le produit des impôts et taxes** reculerait de plus d'un tiers principalement en raison de la suppression de la THRP mais également de la baisse des impôts de production, par contre la fiscalité indirecte va intégrer plus de 31 milliards de recettes supplémentaires ce qui porte la progression des recettes fiscales à 2.2%. **Les recettes des produits et services** seraient encore inférieures de plus de 2% au montant de 2019, en effet certains services ont été fermés au printemps et d'autres peinent à retrouver leur rythme d'avant crise.

Avec des recettes plus dynamiques que les dépenses, **l'épargne brute** progresserait de 9.4%. Les collectivités locales retrouveraient donc des marges de manœuvre financières sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant-crise.

**Les dépenses d'investissement** progresseraient de 6.9% et se rapprocheraient du niveau de 2019. Tous les niveaux de collectivités locales contribueraient à cette relance en accélérant la réalisation de certains projets. Cependant, les difficultés d'approvisionnement et l'augmentation des matières premières risquent de freiner cette reprise.

**Les recettes d'investissement** : hors dette, elles progresseraient de 8.2%. Hormis le FCTVA qui diminue, les dotations d'investissement progresseraient, appuyées par le soutien de l'Etat dans le cadre du plan France Relance. L'encours de la dette des collectivités progresserait de 2.1%.

## ➤ **Les finances communales en 2021**

La tendance se retrouve au niveau communal, les communes ont subi la crise sanitaire avec une dégradation de leurs équilibres financiers, mais dans des proportions moindres qu'attendues. Il y a cependant des disparités au regard des situations individuelles.

**Les recettes de fonctionnement** progresseraient de 2.8% grâce aux recettes tarifaires qui retrouveraient leur niveau d'avant crise. Les recettes fiscales composées à 86 % par la taxe foncière sur les propriétés bâties progresserait à hauteur de la revalorisation forfaitaires soit 0.2%. Le levier fiscal serait quasi nul. Les dotations seraient en hausse de 2.5% sauf la DGF qui reste stable.

**Les dépenses de fonctionnement** augmenteraient de 1.5% par rapport à 2020, les charges de personnel augmenteraient de 1.1% et les charges à caractère général progresseraient de 4.5% et retrouveraient un niveau légèrement en deçà de 2019.

**L'épargne brute** serait de nouveau en hausse, en effet les dépenses progresseraient moins rapidement que les recettes. Elle serait en hausse de 10.6% par rapport à 2020 et 2.6% par rapport à 2019.

**Les dépenses d'investissement** augmenteraient de 5.8%. L'année 2021 va enregistrer le rattrapage des travaux programmés de 2020 et décalés dans le temps, mais aussi la volonté des élus de participer au Plan de relance.

**Les recettes d'investissement** : ces investissements seraient financés par une épargne nette à hauteur de 31% et surtout pas les dotations et subventions d'investissement (DSIL) qui augmenteraient de 5.1%.

**Le recours à l'emprunt** augmenterait de 3%, alors que l'encours diminuerait de 0.4%. Les communes seraient dans une période de désendettement.

## **Le projet de loi de finances 2022**

L'année 2022 marque la fin de contrats de Cahors (dispositif d'encadrement des dépenses) et la fin de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022)

Le projet de loi de finances (PLF) est assez sobre concernant les collectivités locales.

### ➤ **Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques**

Le projet de budget s'appuie sur une **prévision de croissance de +4%** pour 2022, contre 6.25% en 2021.

**Le déficit public** passe de 9.1% du PIB en 2020 à 8.1% en 2021 soit 153.8Md€.

**La dette publique** en fin d'année 2021, l'Etat précisait que la dette publique devrait être de 115.3%, pour 2022 les dernières prévisions s'élèvent à 113.6%, environ 900Md €.

## ➤ Les principales mesures du PLF 2022 impactant les collectivités locales

### La réforme des indicateurs financiers

Suite à la suppression de la taxe d'habitation et à la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le gouvernement a décidé de modifier les modes de calculs des indicateurs financiers. Ceux-ci sont utilisés dans le calcul des dotations. **Le potentiel fiscal** inclura de nouveaux éléments (droits de mutations, taxe sur la publicité, sur les pylônes). **L'effort fiscal** qui indique la pression fiscale ne sera composé que des produits perçus par la commune. Cette réforme fait suite à la suppression de la taxe d'habitation. Elle sera mise en place progressivement jusqu'en 2027.

A ce jour il est impossible de prévoir l'impact de la réforme sur les dotations perçues par la commune de Riorges.

### La DGF du bloc communal

L'enveloppe globale de la DGF reste stable à 26.8Mds€ grâce à l'abondement des dotations de péréquation.

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). Le calcul reste inchangé mais la dotation forfaitaire peut subir un mécanisme d'écrêtement en fonction de son potentiel fiscal, ce qui sera le cas pour Riorges. De plus la commune sera complètement sortie du dispositif de la DSU en 2022 et ne percevra rien à ce titre.

### La revalorisation forfaitaire des bases

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation, harmonisé entre novembre 2020 et novembre 2021.

En 2021 ce coefficient était de 0.2%, **pour 2022 il sera de 3.4%**. Il s'appliquera à la taxe foncière sur les locaux d'habitation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

### Un effort en faveur de l'investissement

Les mesures seront reconduites en 2022. Un montant de 2.5Mds€ sera réparti entre 4 enveloppes (DSIL, DETR, DPV, et DSID). Les montants sont stables par rapport à 2021, mais la DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 337M€. Cette enveloppe supplémentaire financera les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique. Pour faire face à la crise sanitaire, une DSIL exceptionnelle de 276M€ est prévue.

### Les autres mesures

L'intégration dans le bilan de la réforme de la taxe d'habitation des rôles supplémentaires de TH et TFPB qui modifient le coefficient correcteur. Pour Riorges il passe de 0.941197 à 0.941304.

La compensation intégrale pendant dix ans de l'exonération de taxe foncière sur les logements sociaux. L'impact sera réel en 2024.

**La dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation.** Pour les 20% des ménages restants l'allègement de 30% en 2021 passera à 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

**La réforme du FCTVA :** après une première étape en 2021, sa mise en place continue pour être totalement effective en 2023. En 2021, c'est l'automatisation du régime de versement de l'année N qui a été instaurée. En 2022, l'automatisation s'étendra au régime N-1. L'automatisation va reposer sur le traitement direct de certaines lignes comptables ce qui exclu la prise en compte des travaux en régie et des aménagements paysagers.

## II - Commune de Riorges : l'analyse rétrospective et prospective

### Synthèse des éléments de rétrospective

#### ➤ Soldes intermédiaires de gestion : une progression des épargnes

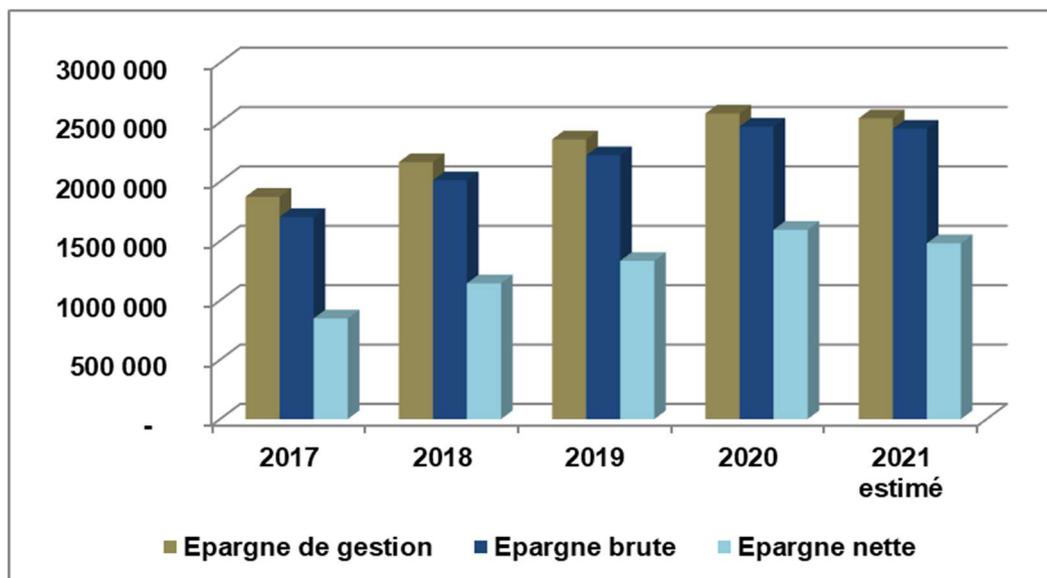
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Sur la période 2017-2021 on constate une progression des épargnes. Malgré la baisse des dotations initiée depuis 2014 (plus de 1M€ en 6 ans), la commune a su contenir l'effet ciseaux annoncé. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution car la crise sanitaire, a perturbé l'exécution budgétaire tant en dépenses qu'en recettes en 2020 et 2021.

L'épargne brute progresse de 43.50% entre 2017 et 2021, et l'épargne nette (épargne disponible pour investir) progresse de 74.60%. A noter qu'en 2017 les épargnes ont connu un léger fléchissement ce qui s'explique par une augmentation notable des charges à caractère général et la baisse de la DGF de 148 k€. L'épargne brute évolue plus favorablement que l'épargne de gestion du fait de la diminution des intérêts de la dette sur la période de 52%.

On remarque un léger fléchissement des épargnes en 2021, il est dû essentiellement à la sortie de 2 dispositifs, la Dotation de Solidarité Urbaine et le FPIC. Depuis 2021, la ville a perdu la moitié de la DSU et est uniquement contributeur au FPIC soit une perte d'environ 100 000€.

	2017	2018	2019	2020	2021 estimé
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 873 177</b>	<b>2 165 018</b>	<b>2 356 096</b>	<b>2 574 594</b>	<b>2 533 893</b>
Intérêts de la dette	170 271	153 071	134 029	110 803	88 665
<b>Epargne brute</b>	<b>1 702 906</b>	<b>2 011 947</b>	<b>2 222 067</b>	<b>2 463 791</b>	<b>2 445 227</b>
Remboursement capital de la dette	854 598	868 191	888 932	868 884	964 035
<b>Epargne nette</b>	<b>848 308</b>	<b>1 143 756</b>	<b>1 333 135</b>	<b>1 594 907</b>	<b>1 481 192</b>



### ➤ Une section de fonctionnement maîtrisée

#### Des dépenses et des recettes optimisées grâce aux dialogues de gestion et à l'optimisation de certaines recettes.

Le dialogue de gestion est la formalisation, une fois l'an, des échanges entre les élus, les services fonctionnels et les services opérationnels. Il vise à mettre en œuvre, le projet politique (décliné en projet de direction puis en projets de service) en croisant les objectifs et contraintes des services tout en garantissant le maintien des équilibres financiers et humains.

Les services ressources fournissent des données permettant d'alimenter le dialogue (états, éléments de prospective, points de vigilance, pistes d'amélioration). Enfin fort de ces éléments, le service peut ainsi construire son budget qui est présenté lors des arbitrages budgétaires en présence de l'élus référent

Parallèlement concernant les recettes, deux actions ont complété la démarche :

- l'analyse sur la tarification avec une réactualisation des tarifs,
- une étude menée conjointement avec la DGFIP et un cabinet extérieur sur l'optimisation des bases fiscales grâce à une analyse plus fine du bâti riorgeois.

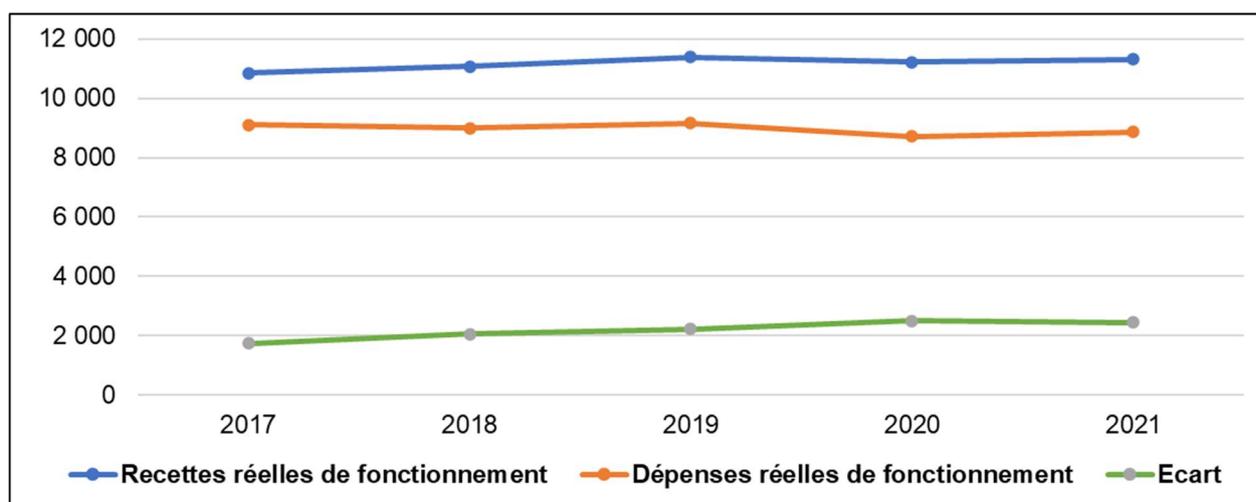
Depuis 2017, **les dépenses réelles de fonctionnement** ont pu être maîtrisées à noter qu'elles ont subi les différentes crises sanitaires, à cela il faut ajouter en 2021 l'imputation directement en section d'investissement de fournitures liés aux travaux en régie (80 000€). Ces dépenses ont évolué de -0.6% en moyenne sur la période.

	2017	2018	2019	2020	2021 estimé
Charges à caractère général (chap 011)	2 765 596	2 712 875	2 724 039	2 353 754	2 460 200
Charges de personnel et autres (chap 012)	5 354 332	5 206 378	5 323 381	5 309 378	5 321 800
Autres charges de gestion (chap 65)	762 168	882 227	934 081	879 479	929 441
Intérêts de la dette (art 66111)	170 271	153 071	134 029	110 803	88 665
Autres dépenses de fonctionnement	54 893	48 079	50 165	56 577	63 108
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 107 260</b>	<b>9 002 630</b>	<b>9 165 695</b>	<b>8 709 991</b>	<b>8 863 214</b>

**Les recettes réelles de fonctionnement**, malgré la baisse des dotations, ont connu une évolution moyenne de 1.06% grâce à une évolution dynamique de la fiscalité et de la fiscalité indirecte (Droits de mutation).

	2017	2018	2019	2020	2021 estimé
Produit des contributions directes	5 907 497	5 954 814	6 302 395	6 336 508	6 412 673
Fiscalité indirecte	2 920 601	2 879 744	2 877 510	2 819 154	2 931 727
Dotations	1 356 516	1 329 046	1 256 960	1 200 003	1 047 636
Autres recettes d'exploitation	656 561	899 680	955 447	856 389	916 405
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 841 175</b>	<b>11 063 284</b>	<b>11 392 312</b>	<b>11 212 054</b>	<b>11 308 441</b>

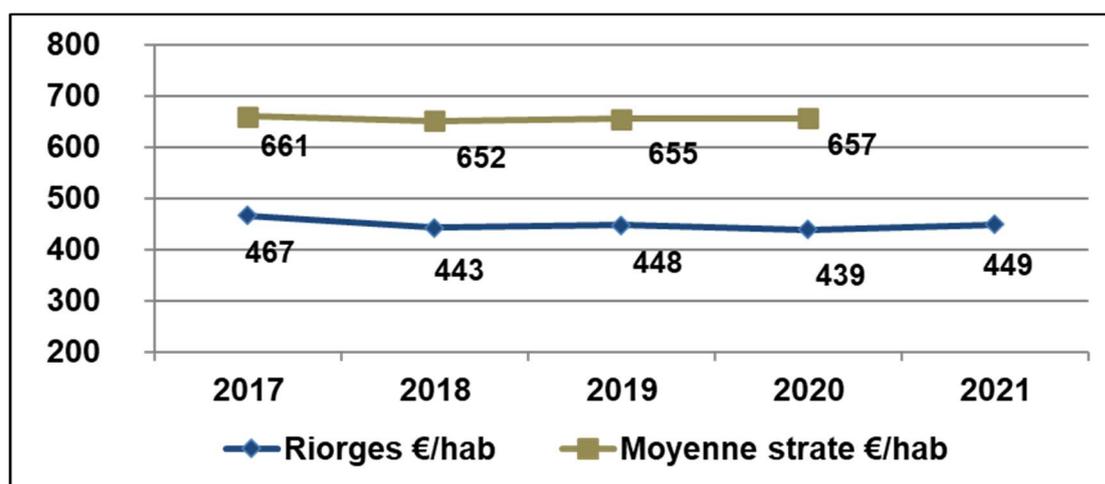
Le graphique ci-dessous comme en témoigne l'analyse des comptes administratifs (CA) illustre l'absence de l'effet de ciseau. Les montants sont présentés en K€.



### Les dépenses de personnel ont été fortement contenues sur la période.

Celles-ci ont progressé seulement de 0.8% entre 2019 et 2021. Les efforts en matière d'effectifs (analyse systématique de l'opportunité de remplacer chaque départ à la faveur de réorganisation le cas échéant) ne se font pas au détriment de la qualité de service délivrée à l'administré, bien plus ils permettent aussi de dégager des marges de manœuvre permettant à la structure de s'adapter aux évolutions de l'environnement.

Ces efforts permettent de limiter l'impact mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui est déjà pour l'année 2021 en augmentation de 1.49%. Pour ce qui est des mesures gouvernementales, les impacts de l'instauration de la prime inflation par le gouvernement (13 500€) en fin d'année 2021 seront visibles uniquement sur le budget 2022 tout comme le reclassement et la bonification indiciaire dont l'entrée en vigueur est au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Sources « les comptes des collectivités, ministère de l'Action et des comptes publics.

Si l'on se réfère aux données nationales, on constate que les dépenses en €/hab sont nettement inférieures à la moyenne de notre strate (communes de 10 à 20 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité propre).

### ➤ Un volume d'investissement stable tout en poursuivant le désendettement

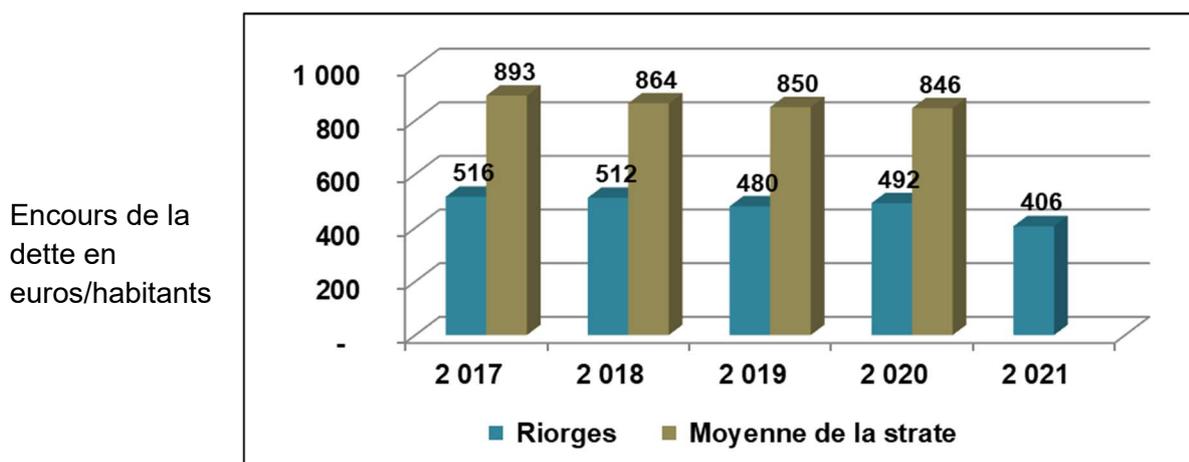
La commune a réalisé 18.3M€ de dépenses d'équipement sur la période 2017-2021. On retiendra notamment :

- pour les bâtiments, la construction du local pour la pétanque du Vieux Beaulieu, la réfection de la toiture du centre sportif Léo Lagrange, la réfection des sanitaires du groupe scolaire de Beaucueil, du groupe scolaire des Sables, le réaménagement du château de Beaulieu, la mise en accessibilité de l'hôtel de ville et la construction du Centre de Santé Municipal.
- pour la voirie la réfection des rues de Saint Romain, de l'aéroport, Antoine Burelier, le secteur Ferry/Brassens, l'impasse et la rue JB Magnet
- pour l'aménagement urbain, la ZAC des canaux et du Pontet, les acquisitions Chopelin, Mathelin, Guéhenno et Erdogan.
- pour les gros engins, l'acquisition d'une pelle multifonction, d'une balayeuse et d'un chariot télescopique.

Les investissements réalisés par la commune ont été principalement financés par des fonds propres (épargne nette, FCTVA et taxe d'aménagement).

La deuxième ressource mobilisée a été l'emprunt. A noter que l'emprunt de 2021 d'un montant de 1 200 000€ n'a été mobilisé qu'à hauteur de 700 000€ et n'est pas comptabilisé dans les recettes de 2021. Par contre il sera inscrit dans son intégralité en 2022.

Malgré cela, la commune continue à se désendetter : fin 2017 l'encours était de 5 694 900€ et fin 2021 il est de 4 457 300€. Le graphique présente l'encours de la dette de Riorges et le compare à la moyenne de la strate.



**La capacité de désendettement**, se mesure par le rapport :

Encours de dette / Épargne brute. Elle est exprimée en années et correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

La moyenne de la strate est supérieure. Pour rappel le taux maximum à ne pas dépasser est de 12 ans.

Ratio de désendettement	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<b>Riorges</b>	3.34	2.79	2.49	2.20	2.30
<b>Moyenne de la strate</b>	4.84	4.46	4.23		

La situation financière de la commune de Riorges est saine et présente des ratios financiers performants. Son taux d'épargne brute est proche des 22% en 2020, la Chambre Régionale des Comptes considère un bon niveau de performance au-delà de 10%. Les soldes intermédiaires de gestion permettent à la ville de Riorges d'envisager des investissements à hauteur de ses ambitions.

L'encours de la dette étant faible et la municipalité pourra faire davantage appel à l'emprunt pour financer ses investissements si nécessaire.

## Les éléments de prospective 2021/2025

### ➤ Les hypothèses retenues pour la période

Les dépenses réelles de fonctionnement : celles-ci devront prendre en compte l'inflation qui touche les fluides et les matières premières tout au long de la période.

Les charges de personnel : la progression sera de 1% par an, afin d'intégrer le glissement vieillesse technicité (GVT) et les mesures décidées par l'état.

La fiscalité : Compte tenu de l'importance de la revalorisation forfaitaire des bases en 2022 à cela s'y ajoute la nouvelle taxe GEMAPI mise en place par Roannais Agglomération, la municipalité proposera une baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les dépenses réelles d'investissement : un PPI de 16 300 000€ sur la période

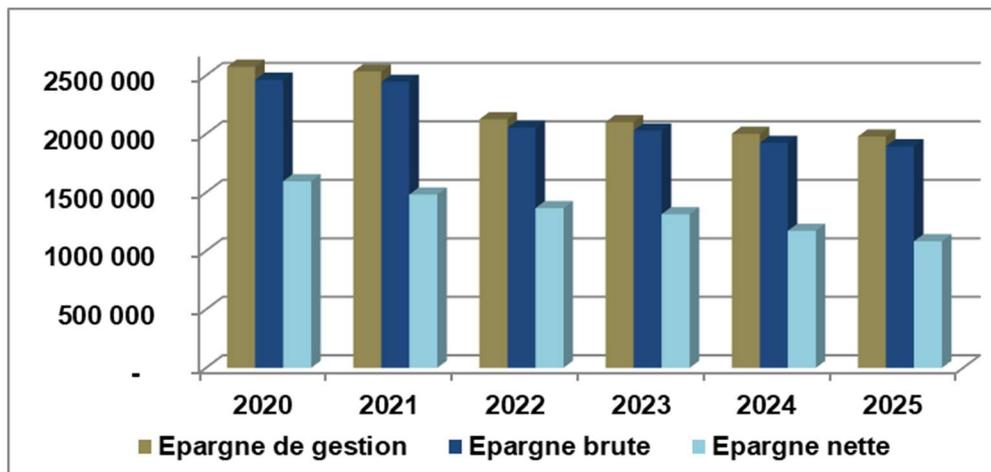
Les recettes réelles d'investissement : compte tenu de la capacité financière de la commune, l'emprunt sera la variable d'ajustement.

### ➤ Les grands équilibres financiers 2021/2025

#### Les soldes financiers : les soldes intermédiaires de gestion

On constate une baisse des épargnes. Cependant, il est rappelé qu'un taux d'épargne brute supérieur à 10% est satisfaisant.

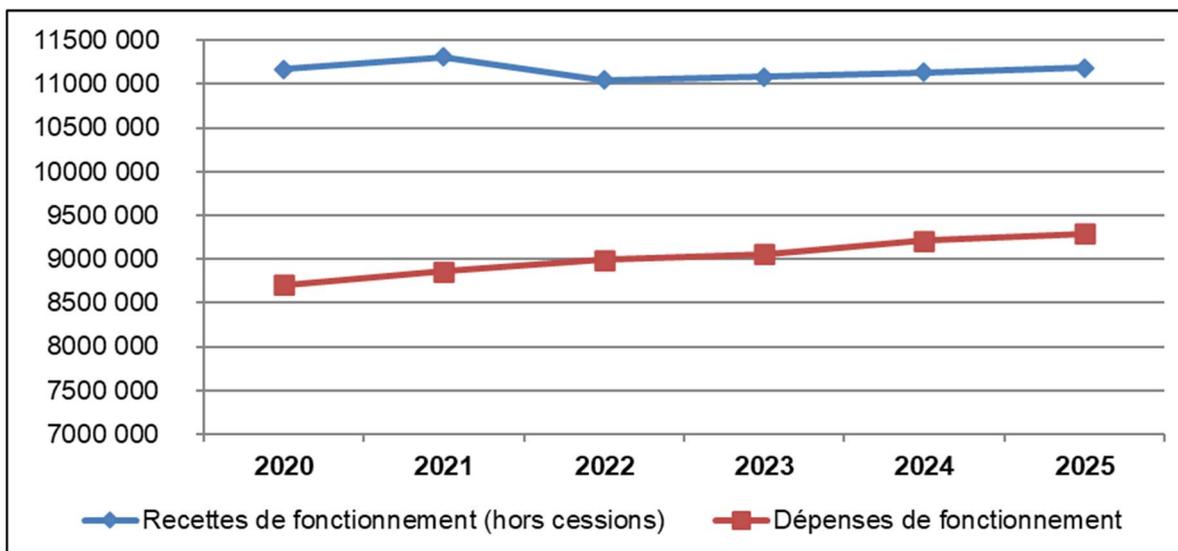
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Epargne de gestion</b>	2 540 132	2 533 893	2 125 109	2 101 346	2 001 313	1 977 775
<b>Epargne brute</b>	2 429 739	2 445 227	2 052 841	2 029 023	1 923 408	1 894 148
<i>Taux épargne brute</i>	21.67%	21.62%	17.71%	18.30%	17.30%	16.98%
<b>Epargne nette</b>	1 560 389	1 481 192	1 365 466	1 313 703	1 171 428	1 082 012



#### L'effet ciseaux

Effet ciseaux : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement).

Le graphique ci-dessous illustre la dynamique des recettes par rapport aux dépenses. On remarque une diminution des recettes en 2022 due en grande partie à la sortie du dispositif de la DSU et de l'écrêtement de subi par la DGF. Les dépenses et recettes exceptionnelles comme les cessions ne sont pas comptabilisées et peuvent faire varier de manière significative les ratios d'une année sur l'autre.



### ➤ La dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	5 450 888	5 678 519	6 450 487	7 459 606	8 332 310	8 245 103
Ratio de désendettement	2,2 ans	2,3 ans	3,1 ans	3,7 ans	4,3 ans	4,3 ans
Emprunt prévisionnel	1 050 000	1 200 000	1 400 000	1 700 000	1 600 000	500 000

Le ratio de désendettement, permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Sur le tableau, on a considéré que le prêt de 2021 était réalisé dans son intégralité pour un montant de 1 200 000€ ce qui permet d'éviter un effet de yoyo du ratio de désendettement.

A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

A titre indicatif, les contrats de Cahors mettaient sous surveillance les communes dont le ratio dépasserait 12 ans.

Dans la prospective, on constate que les emprunts envisagés détériorent peu le ratio.

### ➤ La fiscalité

#### La réforme de la Taxe d'Habitation

Le calendrier initial est maintenu, pour rappel, la loi de finance pour 2020 prévoyait une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations afférentes pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne payaient plus de TH. Les 20% restant bénéficiaient d'un dégrèvement de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

Pour les communes, la perte de TH est compensée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Elle sera répartie grâce à un coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près. Le coefficient correcteur définitif est de 0.941304.

Concernant la taxe sur le foncier bâti des locaux d'habitation, l'augmentation des bases a été fixée à 3.4% pour 2022.

## ➤ La section de fonctionnement

### Les recettes

	Estimation	Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes	6 412 670	6 417 000	6 488 800	6 572 000	6 656 700
<i>Evolution n-1</i>	1.20%	0.07%	1.12%	1.28%	1.29%
Fiscalité indirecte	2 931 730	2 804 500	2 804 500	2 804 500	2 804 500
<i>Evolution n-1</i>	3.99%	- 4.34%	0.00%	0.00%	0.00%
Dotations	1 047 640	924 980	888 760	852 120	815 000
<i>Evolution n-1</i>	- 12.70%	- 11.71%	- 3.92%	- 4.12%	- 4.36%
Autres recettes	916 405	1 445 300	933 040	937 120	941 245
<i>Evolution n-1</i>	7.01%	57.72%	- 35.44%	0.44%	0.44%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 308 445</b>	<b>11 591 780</b>	<b>11 115 100</b>	<b>11 165 740</b>	<b>11 217 445</b>
<i>Evolution n-1</i>	<b>0.86%</b>	<b>2.51%</b>	<b>- 4.11%</b>	<b>0.46%</b>	<b>0.46%</b>

### Les dépenses

	Estimation	Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	2 460 200	2 545 360	2 555 000	2 649 700	2 669 840
<i>Evolution n-1</i>	4.52%	3.46%	0.38%	3.71%	0.76%
Charges de personnel	5 321 800	5 375 000	5 428 800	5 483 000	5 537 900
<i>Evolution n-1</i>	0.23%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Autres charges de gestion courante	929 440	937 000	937 000	937 000	937 000
<i>Evolution n-1</i>	5.68%	0.81%	0.00%	0.00%	0.00%
Intérêts de la dette (art 66111)	88 665	72 270	72 300	77 900	83 630
<i>Evolution n-1</i>	- 19.98%	- 18.49%	0.08%	7.72%	7.34%
Autres dépenses de fonctionnement	63 110	63 221	62 969	64 917	65 035
<i>Evolution n-1</i>	11.54%	0.18%	- 0.40%	3.09%	0.18%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 863 214</b>	<b>8 992 851</b>	<b>9 056 069</b>	<b>9 212 517</b>	<b>9 293 405</b>
<i>Evolution n-1</i>	<b>1.76%</b>	<b>1.46%</b>	<b>0.82%</b>	<b>1.77%</b>	<b>0.85%</b>

## ➤ La section d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025
Investissements - PPI	3 523 400	3 732 900	3 577 600	3 341 770	2 151 600
Autres	52 965	47 565	42 680	31 020	40 000
Capital de la dette	964 035	687 376	715 320	751 980	812 134
<b>Investissement</b>	<b>4 540 400</b>	<b>4 467 841</b>	<b>4 335 600</b>	<b>4 124 770</b>	<b>3 003 734</b>
Epargne brute	2 445 227	2 052 841	2 026 430	1 920 570	1 891 064
FCTVA	317 000	415 000	499 170	494 200	492 670
Taxe d'aménagement	94 900	80 000	90 000	90 000	90 000
Cessions	38 273	430 000	30 000	30 000	30 000
<b>Ressources propres</b>	<b>2 895 400</b>	<b>2 977 841</b>	<b>2 645 600</b>	<b>2 534 770</b>	<b>2 503 734</b>
% financé par les ressources propres	63.77%	66.65%	61.02%	61.45%	83.35%
Besoin de financement	1 645 000	1 489 999	1 690 000	1 590 000	500 000
Subventions	445 000	90 000	0	0	0
Emprunt	1 200 000	1 400 000	1 700 000	1 600 000	500 000
<b>Financement total</b>	<b>4 540 400</b>	<b>4 467 841</b>	<b>4 345 600</b>	<b>4 134 770</b>	<b>3 003 734</b>

## III - Les orientations budgétaires 2022

### Le projet politique

Nous déclinons le projet de mandat tel que présenté à nos concitoyens lors de la campagne électorale :

### CONFORTER LE BIEN VIVRE A RIORGES

#### Poursuivre le développement de la politique environnementale globale et renouveler les espaces

- Rénovation des jeux dans les parcs.
- Lutte contre les ilots de chaleur grâce à la plantation d'arbres
- Poursuite du plan de protection des arbres en respectant la charte de protection et de valorisation de l'arbre.
- Aménagement du parc sportif Gallièni et du Parc Beaulieu (clôture, jeux, espaces, arbres).

## Maintien en état du patrimoine

- Rénovation de la maison Gallièni et de la toiture de la maison de quartier du Pontet
- Traitement acoustique de la salle du Grand Marais

## Poursuivre une logique de développement durable en matière d'espaces publics et de mobilité

- Poursuivre la mise en place d'une gestion modernisée et économique de l'éclairage public en lien avec le SIEL
- Maintenir le patrimoine viaire et sécuriser les flux : structurer des trottoirs, réaménager des voies.
- Faire évoluer les pratiques de mobilité : voies partagées, développer les réseaux cyclables, créer des cheminements pour favoriser les modes actifs (marche à pied, vélo...).

## Concourir à la mixité sociale et urbaine, tout en garantissant un cadre de vie harmonieux et de qualité en intégrant les enjeux sectoriels (environnement, mobilité, habitat, économie...).

- Consolidation de la politique foncière, en s'appuyant sur les réserves foncières et sur la gestion patrimoniale des biens communaux (emplacements réservés, droit de préemption urbain, achat, vente, valorisation, location...). Régularisation des copropriétés horizontales et de maintien du rythme des travaux fonciers (géomètre).
- Poursuite de la politique d'aménagement et de renouvellement urbain en faveur de projets à vocation d'habitat tout en assurant un dynamisme commercial et dans le respect de la loi ELAN et de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (secteur Canaux, Pontet et Riorges Centre, Orientation d'Aménagement et de Programmation).
- Continuité concernant l'effort envers le logement locatif social pour atteindre un parc de logements sociaux d'au moins 20% (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain).
- Renforcement et développement des cheminements pour favoriser les modes actifs (marche à pied, vélo...).

## ETRE AU SERVICE DES HABITANTS, A TOUS LES AGES DE LA VIE

### Renforcer l'offre d'animations et de services en direction des enfants et des jeunes

- Maintien des actions de découverte d'activités accessibles à tous les enfants dans le cadre périscolaire
- Accompagnement du Conseil municipal des enfants et concrétisation de ses projets. Mieux faire connaître ses actions auprès de tous les enfants
- Renforcement des relations avec le collège et de liens durables avec les collégiens pour mieux les associer à l'organisation d'animations leur étant destinées

- Accueil à Riorges de l'échange de jeunes européens à l'été 2022 en lien avec le centre social et le comité de jumelage
- Développement des actions en faveur des jeunes 16/20 ans.

### **Affirmer une administration solidaire au service des habitants en renforçant l'existant et en développant l'offre en matière de santé**

- Ouverture du Centre Municipal de Santé (CMS) pour y assurer une mission de service public en offrant des prestations et des soins de qualité. Cela contribuera ainsi à réduire les inégalités socio-territoriales de santé et offrir des services adaptés à la population.

### **Scolaire et périscolaire**

- Continuer le développement des ateliers TEMPO pendant le temps scolaire et les ateliers en collaboration avec les associations notamment la ligue de l'enseignement.
- Maintenir le niveau d'équipement des écoles.
- Maintenir les garderies et les études gratuites.
- Poursuivre l'ouverture culturelle offerte aux élèves (spectacles, musique..)

## **UNE VILLE RAYONNANTE ET ATTRACTIVE**

### **Maintenir l'identité culturelle de la commune et favoriser la relation de proximité avec la population**

- Reprise des concerts des Mardi(s) du Grand Marais et des autres programmations municipales (Comédie de Saint-Etienne, Fête de la musique...).
- Développement de la politique communale en matière d'exposition d'arts plastiques, au Château de Beaulieu et sur d'autres sites.
- Lancement de l'édition « A Ciel Ouvert 2022 ».
- Développement de propositions artistiques dans l'espace public au plus près des habitants.

### **Poursuivre l'animation de la cité**

- Reprise des manifestations emblématiques de la commune (Fête des fleurs et des produits du terroir, Réception des champions, l'été à Riorges, 11ème Marché de Noël).
- Accompagnement des associations dans la poursuite de leurs activités et manifestations.
- Aménagement du Parc Sportif Galliéni et du Parc Beaulieu.

## Préserver la relation avec les habitants

- Poursuivre le développement des services à la population avec le portail citoyen.
- Accompagner les Riorgeois qui le souhaitent dans leurs démarches en ligne.
- Poursuivre le soutien au Centre Communal d'Action Sociale.

## Les hypothèses retenues pour 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement : celles-ci prendront en compte l'inflation qui touche les fluides et les matières.

Les charges de personnel : la progression sera de 1% par an, afin d'intégrer le glissement vieillesse technicité (GVT) et les mesures décidées par l'état.

La fiscalité : La revalorisation forfaitaire des bases de 3.4% pour 2022 est importante, s'y ajoute la nouvelle taxe GEMAPI mise en place par Roannais Agglomération, la municipalité proposera donc une baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour limiter l'impact de cette augmentation sur les ménages.

Les dépenses réelles d'investissement : un PPI de 16 300 000€ pour 2022.

Les recettes réelles d'investissement : compte tenu de la capacité financière de la commune, l'emprunt sera la variable d'ajustement.

## Les prévisions 2022

### ➤ Les principales recettes de fonctionnement

**Produits de la fiscalité directe** : pour 2022 le produit est estimé à **6 417 000€**.

**Produits de la fiscalité indirecte** : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe sur les emplacements publicitaires...). La prévision sur les droits de mutation a été prudente, ceux-ci ayant atteint un record en 2021. Le produit est estimé à **2 804 500€**

**Dotations** : elles comprennent les recettes du chapitre 74 dont la DGF qui sera encore écartée les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales (TF), les autres dotations : dotation nationale de péréquation. Le produit est estimé à **924 980€**.

**Autres recettes** : elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les remboursements sur rémunération du personnel, les recettes exceptionnelles ; elles sont estimées à **1 445 300€**.

## ➤ Les principales dépenses de fonctionnement

**Charges de personnel** : Elles comprennent toutes les dépenses qui concernent les éléments de paie. En 2022, l'effort de stabilisation de la masse salariale sera poursuivi et devra intégrer les mesures gouvernementales malgré une lisibilité en la matière ténue. L'année 2022 sera mise à profit pour évaluer la nouvelle organisation issue de la révision du temps de travail. La dépense est estimée à **5 375 000€**.

**Charges à caractère général** : Elles comprennent les achats de fournitures et consommables, les prestations de services, l'eau, l'électricité, les travaux d'entretien des terrains des bâtiments et de la voirie effectués par des entreprises, la réparation des biens, les assurances et les impôts et taxes pour un montant estimé de **2 545 360€**.

**Atténuation de produits** : c'est le reversement au « Fond de Péréquation des Ressources communales et intercommunales (FPIC). Depuis 2021, la commune est uniquement contributrice pour un montant estimé à **62 300€**.

**Subventions** : ce sont les subventions versées aux associations ainsi qu'au CCAS. Le montant est estimé à **717 300€**, dont la subvention d'équilibre du Centre de Santé Municipal d'un montant de 40 000€.

**Intérêts de la dette** : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris, ils sont estimés à **72 270€**.

## ➤ Les grandes opérations d'investissement

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Aménagement ZAC - foncier	503 000	689 900	564 900	338 400	200 000	2 296 200
Batiments	1 462 000	1 731 000	1 120 000	1 516 000	770 000	6 599 000
Espaces verts - jeux - cimetière - parcs	469 000	577 000	340 000	30 000	30 000	1 446 000
Gros matériel - outillage - véhicules - mobilier - Informatique	219 000	185 000	375 000	315 000	290 000	1 384 000
Voirie et éclairage public	870 000	550 000	1 177 700	1 142 370	861 600	4 601 670
<b>Total dépenses</b>	<b>3 523 000</b>	<b>3 732 900</b>	<b>3 577 600</b>	<b>3 341 770</b>	<b>2 151 600</b>	<b>16 326 870</b>

*Les montants sont arrondis*

## ➤ **Les principales recettes d'investissement**

**FCTVA (fonds de compensation de la TVA) :** cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Avec la réforme du FCTVA, les travaux en régie ne sont plus pris en compte, ce qui engendrera un manque à gagner d'environ 40 000€. Le taux du FCTVA est de 16.404%, le produit est estimé à **415 000€**.

**Subventions perçues :** ce sont les subventions versées par les différents partenaires en fonction des investissements réalisés. Il y en a peu pour 2022.

**Emprunts :** ce sont les emprunts réalisés pour financer le PPI. Ils peuvent être réalisés partiellement ou totalement en fonction du calendrier des investissements et de la conjoncture financière. L'emprunt envisagé pour 2022 sera de **1 400 000€** sous réserve de la conjoncture économique.

## Annexe 1 : Tableau de bord de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Synthèse

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 457 322 €	1.53%	9 ans et 7 mois	5 ans et 1 mois	18

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 113 988 €	92.30%	1.61%
Variable	260 000 €	5.83%	0.02%
Livret A	83 334 €	1.87%	2.24%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>4 457 322 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>1.53%</b>

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	1 720 450 €	38.60%
CAISSE D'EPARGNE	1 669 605 €	37.46%
CREDIT AGRICOLE	966 333 €	21.68%
Autres prêteurs	100 934 €	2.26%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>4 457 322 €</b>	<b>100.00%</b>

### Dette par année – Encours moyen sur l'année.

	2022	2023	2024	2025
<b>Encours moyen</b>	5 144 487.18 €	4 681 171.23 €	4 098 114.63 €	3 545 488.04 €
Capital payé sur la période	610 465.05 €	643 429.64 €	573 300.77 €	531 814.09 €
Intérêts payés sur la période	65 572.32 €	61 288.10 €	50 523.13 €	41 766.76 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>1.31%</b>	<b>1.23%</b>	<b>1.19%</b>	<b>1.13%</b>

### Etat d'extinction de la dette (annuité)



## Annexe 2 : Le plan pluri annuel d'investissement

<b>Aménagements urbains</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Réserves foncières	361 500	376 500	50 000	50 000
Dépollution Rotkopf	120 000	-	-	-
Boulevard Ouest	20 000	-	-	-
Pontet 2010	38 400	38 400	138 400	-
ZAC des Canaux	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>Total</b>	<b>689 900</b>	<b>564 900</b>	<b>338 400</b>	<b>200 000</b>

<b>Bâtiments</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Vestiaires Gallieni	-	520 000	530 000	-
Hôtel de Ville	-	-	-	300 000
Programme Chaudières	70 000	-	70 000	-
Maison Gallièni	51 000	-	-	-
Groupe scolaire du Pontet	-	430 000	-	100 000
CTM	1 400 000	-	340 000	-
Groupe Scolaire Les Sables	-	35 000	220 000	-
Groupe Scolaire de Beaucueil	-	-	-	250 000
Autres	40 000	-	-	80 000
Château de Beaulieu	-	80 000	-	-
Salle du Grand Marais	90 000	17 000	42 000	-
Tennis ext et couvert	-	38 000	-	40 000
Démolitions	80 000	-	314 000	-
<b>Total</b>	<b>1 731 000</b>	<b>1 120 000</b>	<b>1 516 000</b>	<b>770 000</b>

<b>Espaces verts - jeux - cimetière - parcs</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Parc Beaulieu	300 000	120 000	-	-
Espaces verts et jeux	30 000	30 000	30 000	30 000
Parc Gallièni	200 000	100 000	-	-
Cimetiere	47 000	90 000	-	-
<b>Total</b>	<b>577 000</b>	<b>340 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

<b>Gros matériel - outillage - véhicules - mobilier - Informatique</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Véhicules & engins	20 000	210 000	150 000	125 000
Services	165 000	165 000	165 000	165 000
<b>Total</b>	<b>185 000</b>	<b>375 000</b>	<b>315 000</b>	<b>290 000</b>

<b>Voirie et éclairage public</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Voirie & études	220 000	72 500	208 370	20 000
Magnet				64 050
Pasteur			84 000	
J Faron		161 000		
J Moulin		94 200		233 050
D Papin				269 500
P Semard	330 000	700 000	700 000	
OAP Riorges centre		150 000	150 000	
Saint Romain				175 000
Eclairage public	-	-	-	100 000
<b>Total</b>	<b>550 000</b>	<b>1 177 700</b>	<b>1 142 370</b>	<b>861 600</b>

## Annexe 3 : les ressources humaines

### Structure des effectifs

Données au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021
Agents titulaires/stagiaires sur des emplois permanents	121	117	118	113	110
Agents contractuels sur des emplois permanents	2	2	3	3	3
Emplois d'avenir	2	2	1	1	2
Apprentis	0	0	1	1	2

### Les effectifs se stabilisent

Données sur l'année de référence	2017	2018	2019	2020	2021
Arrivées de titulaires/stagiaires fonction publique (F.P)	4	3	6	6	4
Départs de titulaires FP	5	6	4	11	7
Arrivées de contractuels sur emplois permanents	1	1	2	2	3
Départs de contractuels sur emplois permanents	1	0	2	0	3
Arrivées d'emplois aidés	0	0	1	1	1
Départ d'emplois aidés	0	0	2	1	0

### L'évolution de la masse salariale

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Masse salariale (chapitre 12)</b>	<b>5 357 315 €</b>	<b>5 206 378 €</b>	<b>5 210 873 €</b>	<b>5 239 637 €</b>	<b>5 253 357 €</b>
<b>Dont heures supplémentaires et complémentaires payées</b>					
Volume d'heures supplémentaires et complémentaires	1786h	1738h	1641h	1051h	1510h
Montants correspondants	<b>31 072 €</b>	<b>26 956 €</b>	<b>29 792 €</b>	<b>15 403 €</b>	<b>17 579 €</b>
<b>Dont régime indemnitaire, primes diverses (64118)</b>	<b>606 526 €</b>	<b>614 235 €</b>	<b>609 155 €</b>	<b>612 146 €</b>	<b>588 059 €</b>
* dont régime indemnitaire	355 614 €	334 569 €	358 395 €	371 677 €	349 793 €
* dont 13ème mois + prime annuelle emplois aidés	224 300 €	222 145 €	192 948 €	189 937 €	185 805 €
* dont <b>GIPA</b> (paiement décembre n-1) <b>Groupement Individuel du Pouvoir d'Achat</b>	2 643 €	773 €	256 €	1 430 €	1 240 €
<b>Masse salariale (chapitre 012) avec transfert personnel DTNSI *</b>	- €	- €	<b>5 289 721 €</b>	<b>5 306 637 €</b>	<b>5 334 773 €</b>